

Communiqué de presse
Pour diffusion libre et immédiate
Lausanne, le 28 mars 2019

Accueil parascolaire : un accord a été trouvé entre l'EIAP et le Collectif parascolaire

L'EIAP et le Collectif parascolaire ont ouvert le dialogue en décembre 2018, afin de viser à un accord sur le nouveau cadre de référence parascolaire. Après cinq séances, les deux parties ont pu trouver un accord acceptable sur de nouvelles propositions concrètes. Le nouveau cadre entrera en vigueur le 1^{er} août 2019.

Le groupe de travail composé des membres de l'EIAP et des représentants du Collectif parascolaire (professionnels de l'accueil de l'enfance, lieux de formation, lieux d'accueil pour écoliers, enseignants et parents) vous informe de l'aboutissement des travaux sur le cadre de référence parascolaire ; un cadre acceptable en matière d'accueil parascolaire, élaboré au fil des rencontres et dont la bonne tenue est ici à relever. Les discussions ont abouti à des propositions concrètes qui tiennent compte des différents intérêts en présence à ces négociations (les enfants, les parents, les communes et les professionnels de l'éducation).

Ces nouvelles propositions modifient ainsi le cadre initial proposé par l'EIAP en septembre 2018 et contesté par le Collectif. Les réflexions qui ont mené à cette nouvelle version du cadre ont été également guidées par la volonté de respecter la nouvelle compétence conférée aux communes et validée par le Grand Conseil. Il a également été décidé de poursuivre la collaboration dans le processus d'évaluation du cadre prévue dans la loi.

Les modifications apportées

Tout d'abord, une clarification a été apportée quant aux devoirs et responsabilités de chacun des acteurs avec un accent particulier sur le rôle de la direction. Notamment lors des décisions à prendre afin de respecter aussi bien les besoins des enfants en termes de bien-être, que la durée de leur présence dans l'institution.

Ensuite, un taux d'encadrement défini sur le principe de primauté des professionnels avec une répartition des niveaux de formation nécessaire à assurer les missions inscrites dans la LAJE (art 3a).

Par ailleurs, la taille du groupe des 3Pet 4P a été revue à la baisse et s'élèvera désormais à 12 enfants accueillis. (1 à 4P 12 enfants, 5 à 6P 15 enfants, 7 à 8 P, 18 enfants par groupe).

Temporairement, et ponctuellement, 10% maximum d'enfants supplémentaires peuvent être accueillis après évaluation de la direction, dans le respect de la surface disponible et sous réserve de la disponibilité du personnel.

Pour répondre à la forte demande de la pause de midi, le taux d'encadrement durant ce moment sera défini d'après le taux d'encadrement des enfants accueillis l'après-midi. L'encadrement en sus peut être constitué d'APE (autre personnel encadrant). Si la surface à disposition des enfants n'a pas été modifiée, l'aménagement des espaces devra tenir compte de la taille des groupes, de l'âge et des besoins des enfants.

Contact EIAP

Etablissement intercommunal pour l'accueil parascolaire - www.eiap.ch

Président EIAP et Syndic de Chavornay : Christian Kunze

c.kunze@chavornay.ch / 079 316 21 12

Contacts du Collectif Parascolaire

Le Collectif parascolaire : AvenirSocial (Association des professionnel.le.s), Ardive (Association des responsables et directions d'institutions vaudoises pour l'enfance), AROMASE (Association romande des Assistants socio-éducatifs), SSP (Syndicat des services publics), Esede (Ecole supérieure en éducation de l'enfance), ARLAE (Association des Responsables de Lieux d'Accueil pour Ecoliers), APE (Association vaudoise des parents d'élèves), Pro Familia Vaud, Entrée en Matière, SPV (Société pédagogique vaudoise).

- **AvenirSocial** : Christine Guinard Dumas / 079 540 19 53
- **SSP** : Maria Pedrosa / 078 751 52 92
- **Ardive et ARLAE** : Frédéric Bellenot / 079 508 44 86
- **Apé-Vaud** : Marie-Pierre Van Mullem / 078 723 91 77
- **Mail du collectif** : collectifrevisionlaje@gmail.com